



MINISTÈRE
DE LA TRANSFORMATION
ET DE LA FONCTION
PUBLIQUES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CAMPAGNE DE COMMUNICATION

complémentaire santé



**Le guide pratique
pour bien informer les agents**

RÉUSSIR ENSEMBLE

À INFORMER TOUS LES AGENTS

15€ MENSUELS REMBOURSÉS sur la complémentaire santé des agents à partir de Janvier 2022

Dans le cadre de la réforme du financement de la complémentaire santé dans la fonction publique portée par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, l'État prendra désormais en charge une partie des cotisations de complémentaire santé de ses agents. Cette participation s'élève dans un premier temps à 15€ par mois, remboursée à chaque agent en ayant fait la demande. **Ce dispositif débute le 1^{er} janvier 2022** pour tous les agents de la fonction publique de l'État.



UNE CAMPAGNE

de communication pour informer les agents de leur nouveau droit

Pour informer les agents de leur nouveau droit et les inciter à bénéficier du remboursement, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques lance **une campagne de communication le 9 novembre**. Cette campagne est également destinée à **accompagner les services RH dans la transition vers ce nouveau dispositif**.

En tant qu'agent d'un service RH ou d'un service de communication, vous avez **un rôle essentiel à jouer dans le déploiement de la campagne**. Étant des interlocuteurs clés de proximité des agents au quotidien, nous vous sollicitons pour assurer la bonne diffusion des informations auprès de ceux-ci avec un objectif : que 100% des agents soient informés de leur nouveau droit et réalisent leur demande de remboursement.

Ainsi, afin d'informer les agents de l'existence de ce nouveau dispositif, le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques met à votre disposition un kit de communication avec des outils dédiés simples et le présent guide contenant quelques conseils clés pour les utiliser.

DES OUTILS PRÊTS À L'EMPLOI

POUR RELAYER LA CAMPAGNE

Le kit à votre disposition

Le kit de communication se compose de deux parties : agents et RH.

Nous mettons à disposition une ligne directe pour vous aider à prendre en main ce kit et répondre à vos questions : au 01 55 25 58 65 ou par mail campagne-psc@transformation.gouv.fr



LES 2 PARTIES

1

Une partie agents, composée de :

- Une affiche
- Un flyer agent
- Un article pré-rédigé pour les intranets et newsletters
- Une vidéo pédagogique
- Une FAQ agent
- Des vignettes pour posts réseaux sociaux
- Des bannières pour signature mail

2

Une partie RH, composée de :

- Une fiche action RH
- Un article pré-rédigé pour la lettre RH
- Une FAQ RH

1/ COMMENT INFORMER EFFICACEMENT LES AGENTS

DE LEUR NOUVEAU DROIT :



L'affiche: Vous pouvez l'exposer dans les locaux, lieux de restauration des agents et autres endroits de passage, pour informer et faire comprendre en un coup d'œil ce qu'est ce nouveau dispositif.



Le flyer d'information à destination des agents: Il peut être distribué et mis à disposition dans les lieux de convivialité. Il permet d'informer les agents sur leur nouveau droit, mais aussi de les guider dans les démarches nécessaires pour en bénéficier.



La vidéo pédagogique: Elle peut être diffusée via l'affichage vidéo dans les lieux de convivialité ; et/ou sur les intranets et réseaux sociaux. Courte et pédagogique, elle permet d'expliquer les démarches à suivre pour bénéficier du remboursement.



L'article pré-rédigé à destination des agents: Peut être diffusé sur les intranets et dans les newsletters, pour expliquer aux agents ce qu'est ce nouveau dispositif.



La FAQ à destination des agents:

Elle vous permet de répondre aux questionnements des agents, en particulier en ce qui concerne les critères d'éligibilité et les démarches à effectuer. Elle est disponible sur le site www.fonction-publique.gouv.fr/complementaire-sante et est notamment promue sur les flyers.



Les posts réseaux sociaux: Sont prêts à poster, ils se composent de vignettes aux couleurs de la campagne et de légendes associées. Trois formats sont disponibles : il vous est demandé de les diffuser sur Twitter, Facebook ou Instagram pour communiquer sur le nouveau dispositif. Vous pouvez aussi y avoir recours à plus long terme pour rappeler aux agents d'envoyer leur demande.



Les bannières: Peuvent être utilisées en signature mail. Deux formats sont disponibles selon vos besoins : une bannière fixe, et une bannière animée.

2/ VOUS ACCOMPAGNER DANS LA TRANSITION

VERS LE NOUVEAU DISPOSITIF

Nous mettons à votre disposition



Une fiche action: Elle vous permet de vous informer sur ce nouveau dispositif et de vous guider dans la transition vers le nouveau régime en détaillant les démarches à réaliser.



Une FAQ: Elle répond aux questionnements plus techniques pour vous accompagner dans la transition vers le nouveau dispositif: conditions de remboursement, périodicité de versement du remboursement, démarches, etc.



Un article pré-rédigé: À diffuser dans la lettre d'information des RH.

Elle est disponible sur le site www.fonction-publique.gouv.fr/complementaire-sante et est notamment promue sur les flyers.

RESSOURCES UTILES



Vous avez une question ? Vous souhaitez des conseils sur la communication ?

Nous mettons à votre disposition une ligne directe pour répondre à vos questions sur la communication et vous accompagner dans la prise en main du kit.

Contactez la ligne directe de la campagne au 01 55 25 58 65
ou par mail campagne-psc@transformation.gouv.fr

Pour plus d'informations sur le dispositif,

consultez le site www.fonction-publique.gouv.fr/complementaire-sante
ou la FAQ dédiée

